



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juillet 2003
Français
Original: arabe

Lettre datée du 2 juillet 2003, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement libanais demande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui prend fin le 31 juillet 2003, pour une nouvelle période de six mois, conformément aux dispositions des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité, en date du 19 mars 1978. Le Gouvernement libanais estime que cette mesure est nécessaire si l'on veut que la Force s'acquitte de la mission dont elle a été chargée, comme vous l'affirmez vous-même dans les conclusions judiciaires qui figurent dans vos rapports au Conseil de sécurité lorsque vous indiquez qu'un important objectif de la mission de la FINUL n'a pas encore été atteint, à savoir le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales dans la région. La demande du Gouvernement libanais est devenue plus pressante en raison des graves violations et provocations auxquelles Israël se livre quotidiennement au-delà de la Ligne bleue, sur terre, sur mer et dans les airs, et par lesquelles il porte continuellement atteinte à la souveraineté du Liban, menace sa sécurité et son intégrité et viole de manière patente la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Compte tenu de ce qui précède, le Liban réaffirme qu'il faut proroger le mandat de la FINUL tel qu'énoncé dans les résolutions 425 (1978) et 426 (1978), car cela confirmerait l'engagement pris par la communauté internationale de restaurer la souveraineté du Liban sur l'ensemble de son territoire, et soulignerait la grande importance que le Conseil de sécurité, dans ses résolutions successives, dont la dernière en date est la résolution 1461 (2003), accorde à l'intégrité territoriale du Liban, à sa souveraineté et à son indépendance politique dans ses frontières internationalement reconnues.

Le Liban se félicite de la contribution permanente que la FINUL apporte aux opérations de déminage, ainsi que des efforts déployés par les pays contributeurs dans ce domaine. Le Liban demande au Conseil de sécurité de faire pression sur Israël pour l'amener à remettre des cartes et des documents supplémentaires indiquant l'emplacement des mines abandonnées par les forces israéliennes d'occupation sur le territoire libanais, ce qui permettrait aux agents des Nations Unies de trouver un plus grand nombre de mines. Outre le fait qu'elles continuent de faire des morts et de blesser des civils libanais, ces mines limitent les activités et la liberté de circuler de la population locale, restreignent la liberté de déplacement de la FINUL et sa capacité de s'acquitter de son mandat dans sa zone d'opérations, et font courir un danger mortel aux membres de la Force et aux personnes



participant aux opérations de déminage. Le Liban demande également au Conseil de sécurité d'oeuvrer pour faire libérer les Libanais qui sont détenus illégalement et depuis de longues années dans les prisons israéliennes, en violation flagrante de la Convention de Genève de 1949 et des deux Protocoles additionnels y relatifs.

Le Liban réaffirme son attachement au processus de paix au Moyen-Orient, dont le but est d'instaurer dans la région une paix juste et globale fondée sur les résolutions de l'ONU, les principes arrêtés à la Conférence de Madrid, et l'initiative de paix arabe intégrée, qui a été adoptée à l'unanimité au Sommet de Beyrouth le 28 mars 2002.

Je saisis cette occasion pour saluer, au nom du Gouvernement libanais, les efforts consentis par les dirigeants et les membres de la FINUL et pour rendre hommage aux pays qui apportent leur contribution à la Force, sous forme d'efforts et de sacrifices, afin de lui permettre de s'acquitter de sa mission.

Enfin, le Gouvernement libanais vous remercie des efforts inlassables que vous déployez pour renforcer le rôle de la FINUL dans le sud du Liban.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Houssam Asaad **Diab**
